

- Un intense lobbying est venu perturber l'exercice de classification des activités durables.
- Pendant ce temps, les institutions européennes s'accordent sur une réduction de 55% des émissions d'ici 2030.

Le gaz et le nucléaire sont-ils durables ? L'Europe ne décide pas

La Commission européenne a présenté, ce mercredi, un document particulièrement attendu dans le cadre de la politique européenne de lutte contre le réchauffement climatique. Il s'agit du fameux projet de taxonomie, qui consiste à sélectionner les activités qui atténuent le réchauffement climatique, tout en évitant d'autres impacts néfastes sur l'environnement.

Le but de cette taxonomie est d'orienter les investissements vers les secteurs économiques les moins polluants. Cette distinction entre le "greenwashing" et les investissements réellement durables doit permettre aux investisseurs de faire leurs choix en étant bien informés.

Alors que le processus se voulait scientifique, un intense lobbying des États membres de l'UE est venu perturber la prise de décision. La place du nucléaire et du gaz naturel a provoqué les débats les plus intenses. Plusieurs pays favorables au nucléaire, comme la France ou la Pologne, ont souhaité que cette technologie intègre la liste des activités durables. D'autres pays, comme l'Allemagne, ont fait pression afin que le gaz naturel intègre la liste.

Investisseurs trompés ?

Finalement, la Commission européenne a décidé de... ne pas décider. Alors qu'elle avait le pouvoir d'inclure ou d'exclure le gaz naturel et le nucléaire de sa liste, la décision a été reportée à plus tard. Valdis Dombrovskis, le com-

missaire européen en charge de l'Économie, n'a pas caché que les débats ont été très difficiles. "Je n'ai jamais vu autant de points de vue divergents que sur ce sujet", a-t-il étonnamment déclaré.

Les cas du gaz et du nucléaire pourraient être traités différemment dans les mois qui viennent. En effet, il semble exclu que le gaz naturel soit considéré comme une technologie durable pour produire de l'électricité. En effet, une technologie doit émettre, au maximum, 100 grammes de CO₂ par kWh pour être considérée comme durable. Or une centrale au gaz émet, au minimum, quatre fois plus de CO₂. Malgré tout, selon Valdis Dombrovskis, le gaz naturel pourrait être reconnu comme une "énergie de transition", tout en ne figurant pas sur la liste des activités durables. "Le travail n'est pas terminé", a précisé le Letton.

En ce qui concerne le nucléaire, la question est différente. En effet, on sait déjà que cette technologie émet peu de CO₂. En revanche, le travail scientifique au sujet des autres impacts environnementaux du nucléaire n'est pas terminé. Des experts doivent vérifier si le nucléaire ne nuit pas à l'environnement sur d'autres aspects.

Les décisions de la Commission européenne ont suscité la colère du Bureau européen de protection des consommateurs (BEUC). Selon le BEUC, le projet de taxonomie ne rencontre pas l'objectif de protection des consommateurs contre le "greenwashing". Pire que cela, il inciterait à investir dans des actifs non durables.

Selon le BEUC, des activités non durables, comme l'exploitation forestière ou les biocarburants, ont reçu le label vert. En outre, le gaz pourrait intégrer la liste des activités durables "à l'issue d'un intense lobbying", redoute le BEUC.

Une mauvaise classification ne risque pas uniquement de tromper l'investisseur qui, pour des raisons éthiques, recherche des actifs durables. Le critère de durabilité peut également être déterminant pour des raisons purement financières. À long terme, les investissements en ligne avec l'Accord de Paris sur le Climat ont le plus de chances de résister aux politiques de lutte contre le réchauffement climatique. En incitant à investir dans des actifs non durables, le label de la Commission européenne pourrait donc faire perdre de l'argent aux investisseurs, redoute le BEUC. Que ce soit via un plan d'épargne pension ou via des investissements individuels.

Démission ?

Preuve que le sujet fait polémique, Sandrine Dixson-Declève, coprésidente du Club de Rome et membre d'un groupe d'experts qui a conseillé la Commission européenne, a déclaré qu'elle envisagerait de démissionner si l'Europe ne changeait pas de cap. Selon elle, la Commission est allée à l'encontre des recommandations scientifiques, principalement en intégrant les exploitations forestières et les biocarburants à la liste des activités durables. Avec le risque que le gaz suive...

Laurent Lambrecht

Les décisions de la Commission européenne ont suscité la colère du Bureau européen de protection des consommateurs.